



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18474</b>	De <b>Mme Florence Lasserre</b> ( Non inscrit - Pyrénées-Atlantiques )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Entreprises, tourisme et consommation		<b>Ministère attributaire</b> > Entreprises, tourisme et consommation
<b>Rubrique</b> >chambres consulaires	<b>Tête d'analyse</b> >Rémunérations des personnels des chambres des métiers et de l'artisanat	<b>Analyse</b> > Rémunérations des personnels des chambres des métiers et de l'artisanat.
Question publiée au JO le : <b>11/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Florence Lasserre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation, sur les conditions de rémunération des 12 000 agents exerçant au sein des chambres des métiers et de l'artisanat. Interpellée par la CFDT à ce sujet, Mme la députée souhaite relayer auprès de Mme la ministre les attentes de ces salariés exclus des différentes revalorisations salariales décidées au cours des derniers mois. Ainsi, elle souhaite porter à son attention les différentes revendications portées par ce syndicat et notamment, l'ouverture des négociations entre CMA France et les organisations syndicales représentatives, en présence la tutelle, afin d'élaborer un véritable accord GPEC et la mise en place des mesures de carrière et de revalorisation décidées pour les agents de la fonction publique d'État. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.